



### Sommaire

- 1- Encore plus de mobilisation
- 2- Manifestation: quelques photos
- 3- Loi de programmation et d'orientation
- 4- La logique des chiffres
- 5- Pétition
- 6- Compte rendu des GT du mouvement spécifique des PLP
- 7- Retraites
- 8- Brève calendrier

## I- ENCORE PLUS DE MOBILISATION !!!

Après la grève réussie du 23 janvier, à l'initiative du SNETAA-FO, les académies se sont de nouveau mobilisées le 12 février 2013.

De nombreux rassemblements devant les rectorats et les préfectures n'ont fait qu'accroître la détermination des personnels.

Ce mouvement a permis des audiences auprès des Recteurs et/ou des Préfets.

C'est une étape supplémentaire dans la mise en œuvre de la défense des lycées professionnels, des élèves et des PLP.

Le combat continue contre la régionalisation programmée du système éducatif et pour le maintien d'une Voie Professionnelle spécifique, initiale, publique et laïque.

**CONTINUONS A AGIR, CONTINUONS A EXPLIQUER NOS  
REVENDEICATIONS !**

74 rue de la Fédération  
75739 Paris cedex 15

tél. 01 53 58 00 30  
fax 01 47 83 26 69

[snetaanat@aol.com](mailto:snetaanat@aol.com)  
[www.snetaa.org](http://www.snetaa.org)

**Il faut signer et faire signer notre pétition en  
ligne sur [www.snetaa.org](http://www.snetaa.org)**

## II- MANIFESTATION DU 12 FEVRIER : QUELQUES PHOTOS







### III- LOI DE PROGRAMMATION ET D'ORIENTATION : LE SNETAA-FO DIT NON A L'ARTICLE 18

#### Une occasion volontairement ratée :

Ces dernières années ont vu les effectifs de la voie professionnelle marquer le pas tandis que les orientations vers la seconde générale et technologique voient leur taux augmenter de 4,5 % de 2007 à 2012. Cette période s'est accompagnée et s'accompagne encore du refus de donner aux structures de l'enseignement professionnel les moyens que la loi lui octroie dans les textes. L'avenir s'assombrit avec la volonté ministérielle de créer des secondes de détermination, ce qui supprimera toute professionnalisation dès la seconde et sonnera la fin de ce qui fait la spécificité de la voie professionnelle dans le système éducatif.

Au moment où la voie professionnelle avait toutes les chances d'occuper une vraie place dans le système éducatif, elle est devenue un enjeu important pour les régions qui, étant responsables des structures, souhaitent avoir la main mise sur les filières et les sections.

#### Vote au CSE (Conseil Supérieur de l'Education) et au CTM (Comité Technique Ministériel) décembre 2012 :

cet article 18 ne figurait pas lors de la première rédaction dans le projet de loi sur l'école, mais dans le projet de loi sur l'acte III de la décentralisation, dont l'examen à l'Assemblée était prévu à une session ultérieure. Le ministère s'étant assuré du « passage » du texte en CSE et en CTM grâce aux votes favorables et à l'assurance de l'abstention de certaines organisations syndicales -la FNEC FP FO ayant voté contre- l'amendement a été rajouté à la dernière minute dans le projet de loi sur la refondation.

#### Le cadeau aux régions :

Les régions vont donc déterminer, après consultation des branches professionnelles, la liste par ordre de priorité des ouvertures et fermetures de section. Cela signifie que le maintien ou non des sections sera soumis à des élus et à des entreprises **C'est la fin de la neutralité du service public d'éducation et de la formation qualifiante et diplômante de nos élèves. La fin d'une offre diversifiée. La fin d'une offre de formation pour tous dans la filière de son choix. Le SNETAA-FO dit NON !**

Même si la cour des comptes recommande de donner aux familles le droit de décision finale sur l'affectation dans un établissement public. Connaissant la faible mobilité de nos élèves, c'est un vœu pieu qu'émet là la Cour des comptes. Il est remarquable qu'elle propose aussi de reporter l'orientation à la fin de la seconde.

#### Qu'en est-il des diplômes ?

Sachant que chaque branche professionnelle dispose d'un arsenal, important pour certaines, de Certificats de qualification professionnelle qu'elles créent elles-mêmes pour spécialiser certaines tâches dans leur propre branche, la tentation risque d'être grande de ne plus considérer les diplômes délivrés par l'Etat -qui garantissent un niveau d'études et permettent une reconnaissance dans les conventions collectives- comme étant nécessaires à l'embauche. Conjugué au matraquage publicitaire orchestré pour le développement de l'apprentissage, l'amointrissement de la prise en compte des diplômes professionnels ne peut alors qu'aller de pair avec la disparition de la formation professionnelle initiale publique et laïque, donc la fermeture des lycées professionnels et la fin du corps des Professeurs de Lycée Professionnel fonctionnaires d'état.

#### Les oubliés de la refondation :



Que vont devenir les élèves en difficulté scolaire, SEGPA, EREA et les structures qui les accueillent ? Force est de constater que les élèves en difficulté sont bien les oubliés de la refondation. **Le SNETAA-FO l'affirme !**

**L'École de la République doit accueillir TOUS les élèves et son devoir est d'offrir à TOUS une instruction et une formation qui permettent une insertion professionnelle et sociale.**

Les entreprises à tous les échelons :

Le Pacte pour la croissance présenté par le premier ministre le 6 novembre, dans sa décision n° 22 prévoit de « *systématiser* » la présence des entreprises dans les instances des lycées professionnels et technologiques. La raison évoquée est le fait que l'école méconnaît l'entreprise. Ce qui est faux. La voie professionnelle ne méconnaît pas l'entreprise. Et il n'est pas question pour le **SNETAA-FO** de nier la part qu'elles prennent dans la formation de nos élèves lors de leurs stages et le partenariat que la voie professionnelle entretient avec elles notamment dans le cadre des Commissions professionnelles consultatives.. Néanmoins, et **le SNETAA-FO le répète, l'École doit garder toute son indépendance par rapport à des enjeux économiques et de pouvoir locaux.**

En quoi la présence accrue des entreprises (branches professionnelles, cf article 18) dans la décision des cartes des formations, dans les Conseils d'Administration pourraient-ils être un facteur de croissance économique et faire diminuer les sorties sans qualification ? Selon le **SNETAA-FO**, il apparaît que ce pourrait être l'inverse : **une voie professionnelle ainsi que des personnels, ballottés au gré des élections, au gré des choix politiques des régions, soumis aux autorités locales élues et au patronat. Il serait temps aussi que l'on cesse d'accuser l'école de tous les maux, notamment de l'augmentation du chômage.**

Pour le **SNETAA-FO**, le transfert aux régions des compétences de l'ensemble des formations professionnelles est le signe d'un désengagement total de l'Etat et de sa mission de service public d'éducation. Avec la généralisation de la seconde de détermination, il sera ensuite facile de rapprocher les trois voies, ainsi que le souhaite le ministre, tout au moins avec ce qu'il restera de la voie professionnelle rendue moribonde.

La formation professionnelle, pôle emploi, l'orientation, le développement de l'apprentissage, la gestion financière des EPLE, l'aide financière aux entreprises par l'intermédiaire des fonds d'investissement... Bientôt les personnels ? La tentative de transfert des Copsy d'il y a 10 ans ayant échoué, la revoilà sur le devant de la scène. S'il est affirmé que pour l'instant, les Copsy resteront personnels de l'état, il n'en reste pas moins qu'ils seront placés sous l'autorité des régions. A quand le transfert des PLP ?

Les professeurs de lycée professionnel le savent. Le **SNETAA-FO** seul défend l'enseignement professionnel, ses personnels, et une formation digne de ce nom pour les élèves dans l'École de la République.

**Avec le SNETAA-FO,  
dîtes NON à l'article 18 du projet de loi sur l'école !**

\*Que dit l'article 18 ?

...

« Art. L. 214-13-1. - **Chaque année, et après concertation avec les branches professionnelles, la région recense par ordre de priorité les ouvertures et les fermetures qu'elle estime nécessaires de sections de formation professionnelle initiale dans les établissements d'enseignement du second degré, les établissements relevant des articles L. 811-1 et L. 813-1 du code rural et de la pêche maritime et les établissements relevant du ministère chargé des sports. Les autorités académiques établissent également un état des besoins de formation professionnelle initiale.**

*« Dans le cadre de la convention annuelle prévue au IV de l'article L. 214-13, signée par les autorités académiques et la région, celles-ci procèdent au classement par ordre de priorité des ouvertures et fermetures de sections de formation professionnelle initiale, en fonction des moyens disponibles.*

*« Chaque année, la région arrête la carte régionale des formations professionnelles initiales conformément aux choix retenus par la convention mentionnée au deuxième alinéa du présent article et aux décisions d'ouverture et de fermeture de formations par l'apprentissage qu'elle aura prises.*

*« Cette carte est mise en œuvre par la région et par l'Etat dans l'exercice de leurs compétences respectives, notamment celles qui résultent de l'article L. 211-2 du présent code ou, pour la collectivité territoriale de Corse, de l'article L. 4424-1 du code général des collectivités territoriales et de l'article L. 814-2 du code rural et de la pêche maritime. Elle est communiquée aux organismes et services participant au service public de l'orientation. »*

## **IV- PETITION : LA LOGIQUE DES CHIFFRES**

Chers collègues, nous vous livrons ce jour un problème de calcul tout simple que même les rétifs à la réflexion arithmétique sont en mesure de comprendre : sachant que les PLP sont au nombre décroissant d'environ 60 000, combien de signatures sont nécessaires pour rendre crédible aux yeux de l'autorité ministérielle une pétition portant sur une revendication essentielle pour l'avenir de la formation publique professionnelle initiale ?

La réponse : un sacré nombre, assurément !

Cet objectif, nous nous devons de l'atteindre voire de le dépasser au plus vite ! Ainsi, le SNETAA-FO sera en mesure de communiquer avec force la parole des acteurs de lycée professionnel au Ministre et contraindre celui-ci à un examen de conscience quant à ses projets mortifères.

Qui peut signer ? Mais TOUT LE MONDE : PLP, non-titulaires, CPE, personnels de direction, retraités, les membres de leurs familles, leurs connaissances, leurs amis...

Tous ceux qui veulent lutter avec le SNETAA-FO pour la défense de la Voie Professionnelle Initiale, Publique et Laïque !

Tous ceux qui ont l'intime conviction que les lycées professionnels sont une nécessité, une chance, un avenir pour notre jeunesse, notre pays !

Quel que soit votre statut, votre métier : signez la pétition du SNETAA-FO !

**C'est en étant nombreux, solidaire que nous serons encore plus fort avec le SNETAA-FO**

## V- PETITION EN LIGNE : [WWW.SNETAA.ORG](http://WWW.SNETAA.ORG)

*Vous pouvez **soutenir la Voie Professionnelle** et participez avec le SNETAA-FO à la lutte **en signant la pétition en ligne sur le site** : [www.snetaa.org](http://www.snetaa.org)*

*Ou en nous renvoyant vos **pétitions** au  
SNETAA - 74 rue de la Fédération -  
75739 Paris Cedex 15*

### **LE CHANGEMENT C'EST POUR QUAND ?**

Maintes fois échaudés par des promesses non tenues, les PLP attendaient avec impatience un changement profond, concret, répondant à leurs légitimes attentes.

**Non seulement les propositions de la « refondation » ne correspondent pas à ces attentes, mais nombre d'entre elles, si elles devaient aboutir dans la prochaine « loi Cadre sur l'éducation », seraient mortifères pour l'Enseignement Professionnel et ses personnels.**

- Où sont les propositions permettant les améliorations de nos conditions de travail ?
- Où sont les postes nécessaires aux dédoublements des Heures d'Enseignement Général ?
- Où sont les mesures de nature à stopper la violence qui envahit nos établissements ?
- Où sont celles pour la restauration de l'autorité des enseignants, celles pour le respect des décisions des conseils de classes ?
- Où sont les mesures pour supprimer les CCF, pour diminuer la charge de travail des enseignants, pour restaurer un vrai diplôme national ?
- Où sont les mesures pour la revalorisation salariale ?

**Ne cherchez pas ! Ces mesures vous n'en trouverez aucune dans le projet de loi « Cadre » proposée par le Gouvernement !**

En revanche, vous trouverez des « propositions » pour :

- **l'allongement du temps de présence des enseignants dans les établissements sans aucune revalorisation salariale,**
- **pour la diminution des vacances scolaires,**
- **pour la « délabellisation » des établissements ZEP,**
- **pour l'annualisation de nos horaires,**
- **la globalisation du temps de service (sans parler de l'idée de créer un bac pro 2 ans après une seconde de détermination par modularisation).**

**Et comme si cette absence de réponses à nos préoccupations quotidiennes ne suffisait pas, la concertation prévoit ni plus ni moins que la poursuite du démantèlement de l'Enseignement Professionnel indépendant et public et du statut de ses personnels par le développement de l'apprentissage, par la régionalisation de l'orientation et le transfert total des cartes de formation aux Régions.**

## **CE N'EST PLUS POSSIBLE !**

**Le SNETAA-FO appelle tous les PLP, tous les Personnels de l'Enseignement à résister et à se mobiliser pour défendre leur outil de travail et leur statut de fonctionnaire d'Etat.**

Le combat sera long, mais ensemble nous le gagnerons.

### **COMMENÇONS PAR SIGNER ET FAIRE SIGNER LA PETITION CI-CONTRE.**

### **NON AU DEMANTELEMENT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL INITIAL, PUBLIC ET LAÏQUE ET DU STATUT DES PLP**

*Nous soussignés,*

#### **EXIGEONS :**

- l'abandon du projet de transfert de la carte des formations aux Régions,
- le maintien INTEGRAL et le RESPECT du statut national des PLP,
- l'abandon de tout projet d'allongement du temps de service des enseignants et de toute forme d'annualisation du temps de travail des Personnels,
- l'arrêt de toute forme de déprofessionnalisation de nos diplômes qui doivent rester nationaux.

#### **Demandons :**

- la prise immédiate de mesures concrètes permettant une réelle amélioration de nos conditions quotidiennes de travail et une revalorisation significative de nos salaires.

<b>Etablissement</b>	<b>NOM Prénom</b>	<b>Signature</b>



## **VI- COMPTE-RENDU DES GT DU MOUVEMENT SPECIFIQUE PLP**

Lundi 4 février 2013 avaient lieu les **groupes de travail qui examinaient les candidatures des PLP à un poste spécifique** (chef de travaux, postes d'art appliqué à compétences particulières, postes spécifiques, BTS...).

Le matin, il a été question des **chefs de travaux**, avec la participation des Inspecteurs Généraux, madame Guillet pour la biotechnologie, messieurs Collignon et Lugnier, pour les disciplines STI et tertiaire. L'après-midi, monsieur Bernard est venu remplacer monsieur Collignon.

Si tous les syndicats ayant des élus étaient représentés, seuls 2 syndicats, en plus du **SNETAA-FO**, évidemment, avaient pris la peine de travailler les documents de travail fournis par l'administration ! Et deux syndicats ont encore brillé par leur silence !! Si les commissions concernant la 29<sup>e</sup> base ne semblent pas les concerner, il est clair que les mouvements spécifiques ne les inspirent pas non plus !!!

Bref, **une fois encore le SNETAA-FO a montré le sérieux de son travail en intervenant tout au long de la journée** pour demander des explications sur le choix des candidats fait par l'administration, en faisant des remarques pour améliorer le mouvement ou proposer un candidat lorsque le ministère n'avait personne...

Le **SNETAA-FO** est aussi intervenu pour dénoncer certaines incohérences et irrégularités : par exemple le problème des dossiers de collègues qui ne sont pas renseignés (sans avis), problème qui touche les collègues de Polynésie mais aussi quelques dossiers de DOM ; l'incohérence qui existe chez les candidats à un poste de chef de travaux entre des avis TF du recteur pour quelqu'un qui n'a pas obtenu l'habilitation, voire le contraire : avis défavorable pour un collègue pourtant habilité (!), le problème de l'étiquetage des postes pas toujours clair, la discrimination qui semble persister vis-à-vis des PLP qui demandent un poste en BTS...

En bref, les commissaires paritaires du **SNETAA-FO** ont fait, comme attendu, leur travail d'élus et **tous les adhérents ont été prévenus individuellement des résultats de ce GT.**

Certaines décisions sont encore en attente et **le SNETAA-FO assurera le suivi de ce mouvement auprès des IG, en attendant la CAPN du 11 mars** où seront alors confirmées toutes les mutations des collègues sur les postes spécifiques.

## **VII- RETRAITES : SURCOTISATION DE TEMPS PARTIELS COMMENT TERMINER SA CARRIERE EN TRAVAILLANT MOINS.....MAIS EN COTISANT PLUS**

Depuis la suppression de la CPA, le seul moyen de diminuer sa charge de travail est le temps partiel : on peut effectuer entre 9 et 16 h de cours hebdomadaires au lieu des 18h (ORS)

Au-delà de la perte de salaire, chaque diminution d'une heure hebdomadaire de l'ORS entraîne une amputation de 20 jours par année scolaire dans le nombre de trimestres qui permet de calculer le taux de pension.

Il est possible d'annuler cette perte de services en surcotisant. Pour cela il faut acquitter sur le salaire temps complet un taux de surcotisation (TS) calculé en ajoutant le taux normal (TN) sur la quotité travaillée (QT) et 80% de la somme de TN et d'une part patronale de 27,3% sur la quotité non travaillée (QNT)..

Cela donne :  $TS = TN \times QT + 0,80 \times (TN + 27,3\%) \times QNT$

*A noter qu'en 10 ans, l'alignement des cotisations du public sur le privé (totalement injustifié puisque les pensions des fonctionnaires sont un salaire différé) et le financement du décret du 2 juillet 2012 (élargissement des possibilités de départ à 60*

ans pour certaines carrières longues) feront passer le taux de cotisation de 7,85% à 10,80% soit une augmentation de plus de 37,5% des cotisations.

### **Tableau des taux de surcotisation ( en %) entre 2012 et 2020**

Année Taux Horaire	2012 Janv-oct 8,39%	2012 Nov-déc 8,49%	2013 8,76%	2014 9,08%	2015 9,40%	2016 9,72%	2017 9,99%	2018 10,26%	2019 10,53%	2020 10,80%
16	10,63	10,73	10,99	11,31	11,62	11,93	12,19	12,46	12,72	12,99
15	11,75	11,85	12,11	12,42	12,73	13,04	13,30	13,56	13,82	14,08
14	12,87	12,97	13,22	13,53	13,84	14,14	14,40	14,66	14,92	15,17
13	13,99	14,08	14,35	14,64	14,94	15,25	15,50	15,76	16,01	16,27
12	15,11	15,20	15,46	15,75	16,05	16,35	16,60	16,86	17,11	17,36
11	16,23	16,32	16,57	16,87	17,16	17,46	17,71	17,96	18,20	18,46
10	17,35	17,44	17,69	17,98	18,27	18,56	18,81	19,05	19,30	19,55
9	18,47	18,56	18,80	19,09	19,38	19,67	19,91	20,15	20,40	20,64

#### **Exemples**

En 2013 Pierre et Julie sont au 6<sup>ème</sup> échelon de la hors classe dont le traitement indiciaire mensuel brut est de 3431,04€.

Pierre travaille à temps complet (18 heures hebdomadaires). Il paie donc une cotisation de retraite de 8,76% soit 300,56€.

Julie travaille à temps partiel 14 heures hebdomadaires. Elle perçoit un traitement brut de

$$3431,04 \times 14/18 = 2668,59€.$$

Pour ne pas perdre 4/18 de durée de service pour le calcul de sa pension (80 jours), elle surcotise pour que l'année lui soit comptée 4 trimestres ; elle paiera 3431,04 x 13,22% soit 453,58€.

Un supplément de 4 trimestres de services publics peut apporter dans certains cas jusque 60€ de plus par mois (augmentation de la pension de base de 1,8%).

Pour toute question sur les pensions, contactez le service des pensions du **SNETAA-FO**.

Participez à la réunion d'information sur les retraites dans votre académie.

Nos retraites se dégradent et sont de plus en plus menacées.

***En activité ou en retraite continuez avec le SNETAA-FO à lutter pour protéger vos pensions.***

## **VIII-BREVE – CALENDRIER DES AUDIENCES MINISTERIELLES**

-le 21 février réunion sur les SEGPA-EREA-ULIS

Le ministre vient d'ouvrir trois chantiers prioritaires, à partir de là le **SNETAA-FO** sera reçu sur chacun des thèmes suivants :

- le 22 février : Education prioritaire ;
- le 28 février : La rénovation du collège ;
- le 6 mars : Le décrochage scolaire.